

COMMUNE DE COLOMIEU

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du vendredi 9 décembre 2016 à 19h

L'an deux mil seize le neuf du mois de décembre, le Maire a réuni le conseil municipal sous la présidence de Régis IMBERT, Maire.

Etaient présents : Ingrid BORGEY-JACOB, Marie-Françoise BREUX, Gérard CUEILLE, Josiane HGOBURU, Régis IMBERT, Serge LABBE, Claude LAGOUTTE, Romain PILLARD, Colette VALLIN

Excusés : Géraldine GUILLIN, Catherine MOIRAND

Pouvoir : Géraldine GUILLIN à Gérard CUEILLE, Catherine MOIRAND à Marie-Françoise BREUX

Secrétaire de séance : Ingrid BORGEY-JACOB

Indemnité de conseil à M. le Trésorier

M. le Maire rappelle qu'un arrêté interministériel de 1983 pose les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des communes. Régis IMBERT rappelle l'utilité des conseils que M. AGUETTANT, trésorier de Belley et comptable public, apporte à la commune et en particulier dans le cadre du travail de la secrétaire de mairie, Julie LETHET.

L'indemnité demandée par le Trésorier est calculée sur la base de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement effectuées au titre des trois dernières années, soit 239.63 €.

Le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil du Trésorier avec 9 voix pour, 1 voix contre (G. Cueille) et 1 abstention (MF Breux).

Indemnités du maire et des adjoints

Le Code général des collectivités publiques indique que l'indemnité du maire ne peut dépasser 17 % de l'indice brut 1015 de **la fonction publique territoriale** et celle des adjoints 6.6 % de l'indice **1015 de la fonction publique territoriale**. En avril 2014 le Conseil municipal avait fixé l'indemnité du maire de à 14.5% de l'indice, soit 554.51 € brut (489.82 € net), et celles des adjoints à 6.6 %, soit 252.40 € brut (222.82 € net).

M. le Maire propose de conserver le montant de ces indemnités.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Délégués du SIVOS

En 2014, ont été élus délégués au syndicat intercommunal à vocation scolaire MF Breux, P. Holtz, M. Babolat, S. Labbé, remplacés ensuite par MF Breux, G. Julliard, S. Labbé et R. Imbert.

Se proposent :

Titulaires : MF Breux, C. Lagoutte

Suppléants : S. Labbé, R. Imbert

Approbation des délégués à l'unanimité du Conseil municipal.

Délégués du SIEA

Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain prévoit notamment le déploiement de la fibre optique qui devrait arriver à Colomieu au plus tard en 2021, Orange ayant annoncé la suppression du réseau en cuivre.

A titre d'information il est précisé que la compétence pour l'éclairage public avait été conservée par la commune, ce qui avait notamment permis de décider de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Titulaire : R. Imbert

Suppléant : G. Cueille

Approbation des délégués à l'unanimité du Conseil municipal.

Délégués à la commission d'appel d'offres

Titulaires : I. Borgey-Jacob, S. Labbé, R. Imbert

Suppléants : R. Pillard, C. Moirand, G. Cueille

Approbation des délégués à l'unanimité du Conseil municipal.

Délégation au Maire du Conseil municipal

M. le Maire expose que les dispositions du CGCT (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale que ce soit au niveau administratif ou budgétaire quand les montants sont inscrits au budget. Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

Représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Bugey Sud

Régis IMBERT informe le Conseil municipal que la Communauté de communes Bugey Sud a saisi la commune en vue de la désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée par les communes à la Communauté de communes et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Régie IMBERT, représentant de droit en tant que Maire, se désiste et propose la candidature de Gérard CUEILLE qui se porte candidat.

La discussion porte autour de l'actualité de la communauté de communes Bugey Sud, intégrant au 1^{er} janvier 2017 les communes composant la communauté de communes du Valromey, disposant de compétences différentes et qui va donc créer un SIVOM pour les porter.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Gérard CUEILLE pour siéger à la CLECT.

Remboursement des heures de service environnement de la CC Bugey Sud pour l'entretien de la station d'épuration communale

Jean-Christophe GAUDE, agent de la CC Bugey Sud (et initialement de Terre d'eaux) entretient la station d'épuration à raison d'une manœuvre hebdomadaire en moyenne. Il s'agit de délibérer sur le remboursement auprès de la CC Bugey Sud de 44.66 heures déjà effectuées, à raison de 40 € de l'heure, soit un total de 1746.40 €. Régis IMBERT rappelle aussi que Gérard JULLIARD procédait à ces manœuvres lors des congés de JC GAUDE. Le Conseil municipal doit programmer une visite de la station prochainement.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération.

Coupes de bois 2017 (affouagistes)

Aucune personne n'a fait de demande d'affouage pour des coupes lors de l'hiver 2015/2016. La localisation des coupes de bois, faite en coordination avec l'ONF, est actuellement définie sur la Côte de Buis. Pour rappel, les coupes d'affouagistes sont destinées à bénéficier aux foyers de Colomieu uniquement. Il est proposé de conserver le prix de la coupe à 12 €. Se portent garants du bon déroulement des coupes Romain PILLARD, Serge LABBE, Régis IMBERT.

Le Conseil municipal accepte ces propositions.

Les candidats-affouagistes devront s'inscrire en mairie du 16/12/2016 au 12/01/2017.

Rapport d'activités de la CC Bugey Sud

La discussion porte autour des choix réalisés par la CCBS, de l'absence d'un projet de territoire commun. Gérard CUEILLE s'exprime concernant les aides financières proposées aux propriétaires d'hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes qui, pour lui, n'incitent en rien la création de nouveaux établissements. De la même manière, la création de locaux qui vise à attirer des entreprises ou susciter la création d'entreprises n'engendre qu'un déplacement d'entreprises existantes sur le territoire qui ont besoin de renouveler leurs locaux. Le projet d'un centre nautique, dont la compétence est reprise par la CC Bugey Sud au 1^{er} janvier 2017, reste flou, ainsi que les différentes possibilités d'emplacement. Gérard CUEILLE est favorable à ce que la piscine reste sur Belley afin de ne pas engendrer des coûts supplémentaires de transport pour les établissements scolaires belleysans. Une attention particulière devra être apportée à la politique de prix pratiquée pour le grand public, afin que soit pris en compte le déplacement des personnes extérieures à Belley. G. CUEILLE rappelle également que l'entretien des gymnases présents sur le périmètre de la CCBS (Belley, Culoz, Artemare) est financé par la CCBS, mais que la compétence n'a pas été reprise par la CCBS et est restée communale.

Gérald CUEILLE informe que le SIVOM, automatiquement dissout au 1^{er} janvier et dont les compétences et le personnel est repris par la Communauté de communes, porte un projet de récupération de bois dans les décharge pour transformation en broyat et vente aux chaufferies.

Il est proposé de procéder au vote sur le rapport d'activités de la Communauté de communes Bugey Sud :
Le rapport d'activité n'est pas approuvé : zéro voix pour, trois voix contre, huit abstentions.

Approbation du rapport d'activité du SIEA

Régis IMBERT qui a diffusé aux conseillers, en préalable à la réunion, les différentes pièces du dossier, rapport d'activités, rapport de la Chambre Régionale des Comptes et réponses du SIEA explique au conseil la problématique : le SIEA est engagé dans de très lourds investissements pour amener la fibre optique dans les zones principalement rurales de l'Ain, alors qu'Orange s'est vu attribuer les zones urbaines plus faciles à équiper. L'investissement est très lourd avec plus de 188 millions d'€ actuellement et 300 millions d'€ à venir pour terminer le programme. Tous ces documents sont consultables en mairie et diffusables sur demande.

Les enjeux des rapports que la commune entretient avec le SIEA portent sur le déploiement de la fibre optique, dont la fin de réalisation est prévue en 2021, mais que la majorité des conseillers souhaite voir arriver le plus rapidement possible à Colomieu. Ingrid BORGEY s'interroge sur les effets de la fibre optique sur la santé sans avoir d'éléments concrets. Il est proposé de reparler de ce sujet après recherche d'informations.

Les conseillers municipaux s'accordent à penser qu'il serait normal que l'accès au téléphone, à la téléphonie mobile et à Internet relève d'un service public, desservant l'ensemble du territoire de manière équitable.

Le rapport d'activité de l'année 2015 est approuvé à neuf voix pour et deux absentions.

Don de l'AS Colomieu à la commune de 213.33€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le don de 213.33€ de la part de l'AS Colomieu.

Demande de prêt au Crédit Agricole

G. JULLIARD en tant que maire avait rencontré la directrice du Crédit Agricole de Belley pour faire une demande de prêt pour anticiper sur des travaux à venir sur les bâtiments communaux en entretien ou en amélioration. R.IMBERT a poursuivi les contacts avec la banque pour confirmer une offre de prêt.

Cette offre de prêt porte sur un montant d'emprunt de 70 000€ sur 60 mois (5 ans), à un taux très intéressant de 0.46%. Le coût total du crédit est de 821,50€, avec un montant mensuel de remboursement de 1180 €.

I.BORGEY interroge les membres du Conseil municipal présents depuis le début du mandat sur les projets de travaux, notamment pour savoir si la somme empruntée correspond à un besoin identifié et si, au vu de taux bas des prêts, le montant ne pourrait pas être revu à la hausse. Marie-Françoise BREUX explique qu'il s'agissait avant tout d'avoir une marge supplémentaire au niveau de la trésorerie de la commune ; le montant de remboursement correspondant à la proposition du Crédit Agricole est acceptable, et il ne s'agit pas de mettre la commune en difficulté avec un montant de remboursement trop élevé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Crédit Agricole.

Les conseillers évoquent la visite des propriétés communales à programmer dans les semaines à venir : une telle visite avait eu lieu en début de la mandature 2008-2014. Elle aura donc lieu très prochainement, elle permettra à chaque conseiller d'avoir une connaissance du patrimoine ; cette connaissance permettra, lors de la tenue des la commission « travaux » de faire un état-diagnostic du patrimoine et d'établir les priorités d'investissement qui seront décidées en conseil et en concertation avec les Colomiards et leurs associations.

Mise en place des commissions communales

Les précédentes commissions communales étaient les suivantes :

- fleurissement,
- bibliothèque,
- cimetière,
- salle d'activité / sécurité incendie,
- travaux, assainissement, eau, voirie, chemins communaux
- gîtes
- social

I. BORGEY propose de rassembler les commissions social et bibliothèques. Les commissions fleurissement et cimetière resteront distinctes pour éviter d'éventuels malentendus, la commission cimetière ayant pour objet de travailler sur le devenir des tombes les plus anciennes.

La commission liée à la salle d'activité avait été créée lors de la réfection de la salle. La question du ménage après l'utilisation de la salle revient régulièrement, la salle ayant dernièrement été trouvée sale avant le repas de l'Amicale boule à l'occasion du Beaujolais nouveau. Le Conseil s'accorde sur la nécessité d'un état des lieux avant et après utilisation ; les conseillers s'interrogent aussi sur la possibilité de faire intervenir Mme Guinche pour faire le ménage avant l'utilisation de la salle afin d'inciter les utilisateurs à la restituer telle qu'elle. Marie-Françoise BREUX rappelle sur Mme Guinche effectuée actuellement 2 heures de ménage par mois.

Des traces de peinture étant constatées notamment sur les tables de la salle d'activité, le Conseil municipal souhaite proposer à l'association Trait d'union de se munir de nappes en plastiques pour les ateliers peinture.

I. BORGEY propose que cette commission puisse aussi réfléchir, selon les besoins, à l'utilisation des autres salles communales : local sportif, foyer communal, salle jouxtant le four.

Une commission « information » est créée et aura par exemple à réaliser le bulletin municipal et le développement du site Internet.

I. BORGEY propose également que l'ensemble des membres du Conseil municipal puisse débattre des sujets abordés en conseil communautaire. Gérald CUEILLE informe que les délais de convocation des conseils communautaires, lorsqu'ils sont respectés, ne permettent pas de convoquer le Conseil municipal. Il est proposé de créer une commission « communauté de communes » à laquelle l'ensemble des membres du conseil municipal participe.

Commissions communales :

- Commission « social / bibliothèque » : I. Borgey, MF. Breux, J. Hegoburu, Régis Imbert, C. Moirand, C. Vallin
- Commission « fleurissement » : J. Hegoburu, C. Vallin et en extérieur B. Mestrallet
- Commission « cimetière » : MF. Breux, R. Imbert
- Commission « travaux-assainissement-eau-voirie-chemins communaux » : ensemble des conseillers municipaux
- Commission « gîte » : J. Hegoburu, R. Imbert, MF Breux
- Commission « salles communales » : MF Breux, Régis Imbert, C. Lagoutte, S. Labbé, R. Pillard
- Commission « information » : I. Borgey, MF Breux, J. Hegoburu, R. Imbert
- Commission « Communauté de communes » : ensemble des conseillers municipaux

Réflexion préalable à la mise en place du Point d'Apport Volontaire (PAV) des ordures ménagères et réflexion préalable à la mise en place du composteur communal

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence des ordures ménagères est reprise par le SIVOM, intégré à la Communauté de communes. Le déploiement de containers semi enterrés a démarré sur le territoire intercommunal et devrait avoir lieu à la fin du printemps 2017 pour Colomieu. Il s'agit de lancer la réflexion sur un endroit unique regroupant les trois containers de tri sélectif et un container pour les ordures ménagères. La commune pourra également bénéficier d'un composteur communal, que le Conseil imagine placé au même endroit que les quatre containers.

C. LAGOUTTE attire l'attention des nuisances sonores liées au ramassage des déchets (notamment le verre) et les éventuels désagréments dus aux guêpes l'été. Il pense préférable que ce lieu ne soit pas à proximité d'un lieu d'habitation. Il lui est alors précisé que le ramassage ne se fait plus la nuit comme cela pouvait l'être lorsque le container de tri du verre se trouvait face à son habitation.

Les conseillers souhaitent le temps de la réflexion notamment pour imaginer une solution pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer.

Questions diverses

Prise de compétence eau & assainissement par les Communautés de Communes :

Régis IMBERT informe d'un courriel reçu le jour même de M. Georges GERIN, maire de Virieu-le-Grand, accompagné d'une délibération du Conseil municipal de Virieu le Grand du 27 octobre 2016, Par cette

délibération, le Conseil Municipal de Virieu approuve la démarche du Maire auprès des parlementaires afin que soit modifiée la loi NOTRE et que la prise de compétence par les CC devienne optionnelle.

A ce sujet, une réunion est organisée par la CCBS le 9 janvier à 18h à la salle du Preyboisé à St Bois.

Commission « nucléaire »

Cette "commission" en direction des élus potentiellement concernés par les problèmes de risques nucléaires liés aux installations de CREYS-MALVILLE et surtout de la Centrale Du BUGEY a été initiée par Madame Claude COMET, Maire de Parves & Nattages, ses réunions sont itinérantes, elle s'est localisée à Colomieu à la suite d'une discussion entre Claude COMET et Gérald CUEILLE, Gérald CUEILLE et Régis IMBERT ont donné leur accord pour qu'elle se tienne dans la salle d'activités de Colomieu.

Ce groupe de réflexion se réunissait pour la troisième fois (1^{ère} réunion à Parves-Nattages, 2^{ème} à Bourg en Bresse) et a été accueilli dans la salle d'activité où étaient présent une quarantaine d'élus de tout le département de l'Ain, de l'Isère, du Rhône et de la Suisse. La réunion a été introduite par Mme la Ministre Corine LEPAGE, avocate, qui a évoqué le vieillissement des centrales en France et le dernier accident nucléaire majeur de Fukushima. Elle a notamment incité les communes à intégrer le risque nucléaire au plan communal de sauvegarde. A noter que le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) est actuellement de 10 km autour de la Centrale du Bugey. Les élus ont également bénéficié d'une présentation rapide par un ingénieur indépendant des différents risques liés au nucléaire (transports de combustibles, explosion d'hydrogène, rejets de radioactivité dans l'air ou dans l'eau, inondation au niveau du barrage de Vouglans, glissement de terrain, bâtiment des piscines de combustibles non protégés...), ainsi que de l'intervention de la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité), laboratoire d'analyses indépendant. La prochaine rencontre ouverte à l'ensemble des élus intéressés sera prochainement organisée à Pérouges, commune qui finance avec la CRIIRAD la mise en place d'une sonde sur sa commune.

Contrat d'assurance collective :

M. le Maire rappelle que le contrat d'assurance du personnel conclu avec Gras Savoye arrive à échéance le 31 décembre 2016, le centre de gestion de l'Ain a lancé une consultation et propose de reconduire ce contrat avec Gras Savoye à partir du 1^{er} janvier 2017 pour 3 ans. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à adhérer à ce contrat.

Liste électorale : une permanence pour l'inscription sur la liste électorale sera assurée le 31 décembre 2016 de 9h à 11h.

Régis IMBERT clôt la séance à 21H45.

Pour copie conforme
Le Maire,
R. IMBERT